

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Stéphanie MODDE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Modification de l'attribution de compensation pour 2012 - application de l'article 57 de la loi SRU**

L'article 55 de la loi SRU prévoit qu'il est effectué un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dans lesquelles le nombre total de logements locatifs sociaux représente moins de 20% des résidences principales. Ce prélèvement fait l'objet d'un reversement par l'État à l'EPCI auquel appartient la commune concernée.

Au regard de ces dispositions, le montant du prélèvement visé à l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation pour l'année 2012 concerne les communes de Marsannay-la-Côte pour un montant de 10 101,37 € euros et de Saint-Apollinaire pour un montant de 35 831,42 €.

L'article 57 de la loi SRU dispose que lorsqu'une commune fait l'objet d'un prélèvement au titre de l'article 55 et qu'elle est membre d'un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique, l'attribution de compensation est majorée d'une partie du prélèvement de la commune. En ce qui concerne les modalités de calcul de cette majoration, l'article 57 prévoit que l'attribution de compensation de la commune est majorée d'une fraction de la contribution de la commune, égale à la part du potentiel fiscal de la taxe professionnelle dans le potentiel fiscal de la commune.

Pour l'année 2012 :

- **pour la commune de Marsannay-la-Côte** (calcul établi à partir de la fiche DGF 2011) :

<i>Potentiel fiscal 4 taxes</i>	<i>Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)</i>	<i>Potentiel fiscal TP</i>	<i>% du PF TP/ PF de la commune</i>
5 221 741	3 069 922	2 151 819	41,21%

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 07/02/2012) = 10 101,37 €

Soit une majoration de **4 162,66 €**

- **pour la commune de Saint-Apollinaire** (calcul établi à partir de la fiche DGF 2011) :

<i>Potentiel fiscal 4 taxes</i>	<i>Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)</i>	<i>Potentiel fiscal TP</i>	<i>% du PF TP/ PF de la commune</i>
8 258 033	3 427 339	4 830 694	58,50%

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 07/02/2012) = 35 831,42 €

Soit une majoration de **20 960,27 €**

Les montant annuels des attributions de compensation versées à ces deux communes seraient en conséquence modifiés conformément au tableau ci-dessous, et les versements mensuels seraient ajustés à compter du mois de juillet 2012.

<i>Commune</i>	<i>Attribution de compensation prévue (délibération du 15/12/2011)</i>	<i>Régularisation de la majoration</i>	<i>Nouvelle Attribution de compensation</i>
Marsannay-la-Côte	1 139 064	4 162,66	<b>1 143 226,66</b>
Saint-Apollinaire	1 937 686	20 960,27	<b>1 958 646,27</b>

Vu l'avis de la Commission.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de modifier** l'attribution de compensation pour 2012 comme suit :

<i>Commune</i>	<i>Attribution de compensation prévue (délibération du 15/12/2011)</i>	<i>Régularisation de la majoration</i>	<i>Nouvelle Attribution de compensation</i>
Marsannay-la-Côte	1 139 064	4 162,66	<b>1 143 226,66</b>
Saint-Apollinaire	1 937 686	20 960,27	<b>1 958 646,27</b>

- **d'ajuster** les versements mensuels aux communes concernées à compter du mois de juillet 2012.